

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

CONVOCATION DU 26 JANVIER 2023

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022
 - 2°- Travaux communaux
 - 3°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenant en moins-value aux marchés de travaux
 - 4°- Extinction nocturne de l'éclairage public
 - 5°- Constitution de servitudes foncières au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg sur la parcelle cadastrée section 33 n°742
 - 6°- Cession à l'Eurométropole de Strasbourg d'une partie de la parcelle cadastrée 29 n°321/276
 - 7°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 8°- Divers et communications
-

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS - Marie-Annick BURNET – Jean-Paul FEUERMANN - Pierre FRIEDRICHS – Laurent JOUGUELET - Véronique LATTEUX - Jean-Bertrand POUS – Simone ROLLING – Rachel SALZARD-HEID – Christian SCHUSTER – Christophe WEBER

Etaient absents excusés :

Madame Bernadette COSTE avec pouvoir à Monsieur Jean HUMANN
Monsieur André DEPPEN avec pouvoir à Monsieur André MATHIS
Monsieur Alain GRADT avec pouvoir à Monsieur Pierre FRIEDRICHS
Madame Nicole STROH avec pouvoir à Madame Florence ZIMMERLIN

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1°- Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Réfection de réseaux sanitaires à l'Envol

M. Le Maire fait part des résultats des premières batteries de tests après les travaux effectués, qui s'avèrent concluants. Les filtres anti-légionelles qui équipaient les douches ont ainsi pu être démontés. Il faudra refaire des tests dans 6 mois, puis ensuite chaque année.

M. Le Maire précise que la résolution de ce désordre aura coûté cher à la commune, avec un reste à charge de plus de 108 000 euros non couvert par l'assurance dommages-ouvrage sur un montant total de travaux de 167 000 € TTC. Cela traduit aussi la volonté de la commune de maintenir l'installation ouverte tout en assurant la sécurité des utilisateurs avec la pose des filtres-anti-légionelles.

2.2 Restructuration de l'ancien dépôt d'incendie et aménagement de ses abords

M. Le Maire indique que la pose des enrobés des abords de l'Amicale a eu lieu en début de cette semaine. L'engazonnement et les plantations restent à effectuer. Les opérations préalables à la réception des travaux auront lieu le 7 février, avec un objectif de réception globale fin février. Une signalétique « L'Amicale » et « Tennis » sera mise en place dans le même esprit que l'école élémentaire. Le mobilier de l'Amicale et du local tennis, 14 tables et 100 chaises, vient d'être livré.

S'agissant de l'installation de l'éclairage des courts de tennis extérieurs, les travaux devraient être terminés la semaine prochaine.

M. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre note de la date prévisionnelle de l'inauguration programmée le samedi 20 mai 2023 à 11h00.

Mme ZIMMERLIN mentionne également le changement à venir des systèmes d'accès aux installations de tennis.

2.3 Aménagement du parvis et du carrefour de la mairie

M. Le Maire évoque la réunion de démarrage qui s'est déroulée le 12 janvier en présence des entreprises. Les travaux de désamiantage sur la maison du 57 route de Strasbourg devraient démarrer le 20 février. En ce qui concerne les travaux de voirie, leur démarrage va dépendre des délais d'approvisionnement de certains matériaux.

2.4 Pôle enfance rue du Tramway

M. Le Maire informe l'assemblée du rendu des 3 projets intervenu le 1^{er} février dans le cadre de la seconde phase du concours de maîtrise d'œuvre. Pour rappel les mandataires des 3 équipes qui concourent sont Weber et Keiling de Strasbourg, Ajeance de Sélestat et Nunc Architectes d'Eckbolsheim. Le jury de concours se réunira le 2 mars pour choisir le projet lauréat.

2.5 Pôle seniors cour Saint-Denis

M. Le Maire indique que le jury de concours s'est réuni le 26 janvier et a choisi les 3 équipes qui seront invitées à concourir sur les 34 candidates, et dont les architectes mandataires sont :

- Tand'M Architectes de Truchtersheim
- Rey-de-Crecy Atelier d'Architecture de Strasbourg
- Richter Architectes et Associés de Strasbourg

2.6 Aménagement de sécurité entrée de ville rue de Geispolsheim

M. Le Maire fait part de la réunion organisée avec l'Eurométropole en date du 24 janvier dernier pour faire le point concernant cet aménagement. Suite à la consultation des entreprises effectuée par l'Eurométropole, le montant des travaux serait plus élevé que les crédits alloués à cette opération. Leur démarrage va donc dépendre du déblocage d'une enveloppe complémentaire. Dans l'hypothèse la plus favorable, les travaux pourraient débuter en juin.

2.7 Abris de touche terrain de football

M. Le Maire informe l'assemblée que l'installation des nouveaux abris de touche le long du terrain synthétique sera terminée semaine prochaine pour un coût d'environ 20 000 euros incluant la fourniture des abris ainsi que les travaux de génie civil.

2.8 Vidéoprotection

M. Le Maire indique que le déploiement de la vidéoprotection dans le secteur rue des Sports / rue de la Salle des Fêtes a débuté. Toutefois l'entreprise mandatée par l'Eurométropole rencontre quelques difficultés techniques notamment pour les passages de câbles, qu'il va falloir résoudre.

2.9 Plantation de haies

M. Le Maire fait part du démarrage dès la semaine prochaine des travaux de plantation de haies sur une parcelle en plein champ au Sud-Est du village. La préparation de la parcelle sera effectuée par l'agriculteur d'Entzheim qui exploite le champ. Pour rappel il s'agit de mettre en place une haie de 3 rangs sur 360 mètres linéaires, pour un nombre estimé de 1080 plants. Sur un montant de travaux de l'ordre de 20 000 euros TTC, la commune bénéficiera d'une subvention de 6 793 euros dans le cadre du plan France-Relance.

2.10 Eurométropole magazine

M. JOUGUELET regrette qu'il n'y ait pas d'article dans le magazine de l'Eurométropole sur les travaux qui sont effectués à Entzheim.

M. Le Maire répond que lui-même est un peu contrarié à ce sujet car la rédaction de ce magazine institutionnel n'a pas voulu publier d'article sur les Zones de non traitement mises en place à Entzheim. Eurométropole magazine a cependant été sollicité en vue d'un article sur l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie.

3°- Extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim : avenant en moins-value aux marchés de travaux

M. Le Maire explique que bien que le chantier soit terminé de longue date, il convient de passer encore un avenant en moins-value pour l'un des lots des marchés de travaux afin de permettre l'établissement et le règlement du Décompte Général et Définitif. Cette proposition d'avenant a été examinée par la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie le 31 janvier 2023.

M. Le Maire rappelle que le reste à charge définitif de la commune pour cette opération est de l'ordre de 53% d'un montant total de 3,1 M € TTC.

Le lot suivant est concerné par un avenant en moins-value :

- Lot n°04 – Etanchéité / Couverture / Zinguerie

Les travaux ont été attribués par délibération du 10 juillet 2020 pour un montant de 154 261,04 € HT à l'entreprise WIEDEMANN de Gries. Ce lot a déjà fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 20 mai 2021 qui a porté le montant du marché à 163 964,04 € HT.

L'avenant n°2 au lot n°04 « Etanchéité / Couverture / Zinguerie » doit permettre la prise en compte des moins-values pour positions non réalisées suivantes :

- ➔ Garde-corps technique autoportant rabattable, pour un montant de 1 862,70 € HT ;
- ➔ Option nettoyage et vérification de toiture, pour un montant de 450 € HT.

Soit un montant total de 2 312,70 € HT pour l'avenant n°2 au lot n°04 « Etanchéité / Couverture / Zinguerie » correspondant à – 1,50 % du marché de base, portant le montant du marché à 161 651,34 € HT.

VU la réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim,

VU les marchés de travaux relatifs à l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim passés avec les entreprises concernées,

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 31 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la passation de l'avenant suivant dans le cadre des marchés de travaux de l'extension et amélioration de l'école élémentaire d'Entzheim :

- avenant n°2 au lot n°04 « Etanchéité / Couverture / Zinguerie » attribué à l'entreprise WIEDEMANN de Gries, pour un montant de – 2 312,70 € HT portant le montant du marché à 161 651,34 € HT.

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

4°- Extinction nocturne de l'éclairage public

M. Le Maire rappelle l'expérimentation mise en œuvre depuis la fin du mois de novembre 2022 concernant l'éclairage public, dans le contexte global de forte hausse des coûts des énergies : extinction nocturne entre 23h et 6h de l'éclairage public dans le lotissement Les Mirabelles, extinction de l'éclairage du côté Sud de la rue du Parc, extinction du chemin piétonnier sur certains tronçons. L'extinction complète de l'éclairage public du chemin piétonnier à l'écart des zones urbanisées a suscité des réactions, puisqu'une pétition a été déposée en mairie pour demander son rétablissement.

M. Le Maire remercie également M. FRIEDRICHS pour son retour détaillé.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, M. Le Maire précise que l'extinction nocturne de l'éclairage public contribue également à la préservation de l'environnement et de la biodiversité en luttant contre les nuisances lumineuses.

M. Le Maire indique qu'une réunion de travail du Conseil Municipal en commission plénière a eu lieu le 31 janvier afin de faire le bilan de l'expérimentation et de décider des mesures pérennes pouvant être prises, en fonction des possibilités techniques. Les mesures proposées sont les suivantes :

- Extinction complète d'un mat sur deux sur les chemins piétonniers, y compris pour les secteurs situés hors zone bâti qui seront donc rallumés (d'ici fin février en fonction de la date d'intervention de l'entreprise) ;
- Extinction complète de l'éclairage du côté Sud de la rue du Parc ;
- Maintien de l'éclairage le long de l'axe principal de la commune, la route de Strasbourg, hormis au niveau de l'entrée de ville Nord-Est où un mat sur deux sera complètement éteint entre le giratoire avec la rue des Roses et le panneau d'entrée d'agglomération (d'ici fin février en fonction de la date d'intervention de l'entreprise),
- Extinction de l'éclairage des zones d'activités de 22h à 6h du matin ;
- Extinction nocturne partout ailleurs de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin sauf les points lumineux de la zone de loisirs situés rues Jacques Humann, des Sports et de la Salle des Fêtes, éteints de 1h à 6h du matin ;

M. Le Maire annonce que la mise en œuvre de ce plan d'extinction nocturne ne pourra se faire que progressivement dans les 6 prochains mois en raison des achats d'équipements nécessaires et des interventions techniques plus ou moins complexes qui devront être effectuées : une première phase avec les mesures rapides et une seconde phase plus longue, tributaire des délais d'approvisionnement. Une communication à ce sujet sera effectuée auprès de l'ensemble des habitants de la commune.

M. JOUGULET suggère de distribuer un flyer dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune.

Sur proposition de M. Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2,

VU la réunion de travail du Conseil Municipal en commission plénière du 31 janvier 2023,

VU le bilan de l'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public menée de fin novembre 2022 à fin janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire communal, suivant les modalités suivantes :

- Extinction complète d'un mat sur deux sur les chemins piétonniers, y compris pour les secteurs situés hors zone bâti qui seront donc rallumés (d'ici fin février en fonction de la date d'intervention de l'entreprise) ;
- Extinction complète de l'éclairage du côté Sud de la rue du Parc ;
- Maintien de l'éclairage le long de l'axe principal de la commune, la route de Strasbourg, hormis au niveau de l'entrée de ville Nord-Est où un mat sur deux sera complètement éteint entre le giratoire avec la rue des Roses et le panneau d'entrée d'agglomération (d'ici fin février en fonction de la date d'intervention de l'entreprise),
- Extinction de l'éclairage des zones d'activités de 22h à 6h du matin ;
- Extinction nocturne partout ailleurs de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin sauf les points lumineux de la zone de loisirs situés rues Jacques Humann, des Sports et de la Salle des Fêtes, éteints de 1h à 6h du matin ;

CHARGE M. Le Maire de mettre en œuvre cette extinction partielle de l'éclairage public, dans le cadre de son pouvoir de police administrative.

5°- Constitution de servitudes foncières au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg sur la parcelle cadastrée section 33 n°742

M. Le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre sur la commune d'Entzheim du schéma directeur d'assainissement pour la lutte contre les inondations, l'Eurométropole de Strasbourg a construit sur la parcelle cadastrée section 33 parcelle n° 742, propriété de la commune :

- un bassin enterré de 400 m³ ;
- ainsi que ses ouvrages annexes : station de pompage, coffrets et armoire électrique, coffret compresseur, chambre de vanne pneumatique.

M. Le Maire salue les efforts de l'Eurométropole pour mener à bien en 2021 et 2022 les travaux du schéma directeur d'assainissement dont le coût s'est élevé à environ 2,5 Millions d'euros. Dans ce contexte, la création du bassin à l'angle des rues de la Blieth et du Tramway est une composante importante en vue de limiter les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement.

Les travaux étant terminés, il est proposé de régulariser cette occupation sous la forme d'un acte administratif passé avec l'Eurométropole de Strasbourg qui autorisera la constitution de servitudes foncières d'ouvrages enterrés, de passage de canalisations d'assainissement, d'accès et non aedificandi.

Le fonds servant est la parcelle cadastrée section 33 n°742, au lieu-dit Streng, propriété de la commune d'Entzheim, qui serait concernée par la constitution des servitudes foncières suivantes sur une emprise totale de 668 m² :

Ouvrages	Caractéristiques
Type de servitude	Passage de canalisations et ouvrages
Descriptif technique	Bassin en génie civil enterré de 400 m ³ et ses ouvrages annexes : station de pompage, chambre à vannes. armoire électrique, coffrets électriques, coffret compresseur, vanne pneumatique,

M. Le Maire précise qu'en contrepartie des engagements et obligations liés à la servitude l'Eurométropole s'engage à verser à la commune une indemnité d'un euro symbolique, dont il propose qu'elle soit dispensée de paiement.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU l'achèvement des travaux de construction d'un bassin enterré de 400m³ par l'Eurométropole de Strasbourg sur une parcelle communale dans le cadre du schéma directeur d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la constitution de servitudes foncières au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg sur la parcelle cadastrée section 33 n°742 propriété de la commune d'Entzheim, pour un euro symbolique, telles que décrites ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document relatif à la constitution de cette servitude.

6°- Cession à l'Eurométropole de Strasbourg d'une partie de la parcelle cadastrée 29 n°321/276

M. Le Maire indique que dans le cadre du projet d'itinéraire cyclable Entzheim-Duppigheim, qu'il espère voir aboutir en 2023, une partie de l'emprise de la piste cyclable emprunte le chemin cadastré section 29 n°321/276, propriété de la commune d'Entzheim.

Comme d'autres propriétaires fonciers, la commune d'Entzheim a été contactée par les services de l'Eurométropole de Strasbourg pour la cession partielle de la parcelle cadastrée section 29 n°321/276, sur une superficie de 8,74 ares.

Le prix proposé aux propriétaires fonciers pour cette opération s'élève à 100 euros l'are. Toutefois, l'Eurométropole sollicite l'application de l'abattement prévu par la délibération de la Communauté urbaine de Strasbourg du 22 mai 1970, qui permet « de demander aux communes membres de la Communauté Urbaine de consentir un abattement de 50% sur le prix d'acquisition des terrains leur appartenant, destinés à la réalisation des équipements publics. ». Ainsi, le prix de cession de ce terrain communal serait de 50 euros l'are, soit 437 euros pour une superficie de 8,74 ares.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU le projet d'itinéraire cyclable Entzheim-Duppigheim,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

ACCEPTE le principe de la vente à l'Eurométropole de Strasbourg d'une partie du chemin cadastré section 29 n°321/276, propriété de la commune d'Entzheim, pour une superficie de 8,74 ares au prix de 437 euros ;

PRECISE que la totalité des frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document concernant cette transaction avec l'Eurométropole de Strasbourg.

7°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire évoque les séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2022 : 86 délibérations figurent à l'ordre du jour. Un accent particulier a été porté aux déplacements ainsi qu'aux services publics de l'Eurométropole.

Entré en action le 11 décembre 2022, le Réseau express métropolitain européen, le REME, fait l'objet d'une convention d'exploitation entre la Région Grand-Est et l'Eurométropole qui participera au déploiement du projet à hauteur de 17,5 M€ d'ici 2025. Autre projet lié au REME, l'amélioration des déplacements vers l'ouest, autour de l'A351, avec la réalisation d'un nouvel échangeur routier autour du Parc des Forges, pour un montant estimé à ce jour à 1,9 M€.

M. Le Maire déplore les nombreux ratés que connaît le lancement du REME. D'une manière générale, les discussions avec la SNCF sont compliquées. Il craint que la détérioration du service public n'amène les usagers à réutiliser la voiture pour leurs déplacements. Le REME reste toutefois un beau projet qu'il est dommage d'avoir un peu gâché par son impréparation.

Toujours au registre des déplacements, il est à noter que 234 personnes ont bénéficié d'une aide au remplacement de leur véhicule, dans le cadre du soutien que l'Eurométropole apporte suite à la mise en place de la ZFE. En outre, des subventions sont accordées en faveur de la mobilité des ménages les plus modestes.

M. Le Maire juge ce nombre de subventions accordé très faible à l'échelle de l'Eurométropole.

Point énergies

M. Le Maire rappelle que la question du coût de l'énergie reste prégnante. Dans le cadre du contrat de fourniture mutualisé au niveau de l'Eurométropole, l'achat de gaz a été effectué durant l'été 2022, au moment où son cours était le plus élevé. Il en est de même, dans une moindre mesure toutefois, pour la fourniture d'électricité pour laquelle la commune devrait bénéficier de l'amortisseur mis en place par l'Etat. Pour 2023, les inscriptions budgétaires devront être de x5,5 pour la fourniture de gaz et de x2,5 pour la fourniture d'électricité. Pour donner un exemple concret, la 1^{ère} facture de gaz de 2023 s'élève à environ 69 000 euros contre 7 300 euros en 2022. Le tarif devrait normalement baisser en 2024.

8°- Divers et communications

- Population légale

M. Le Maire informe l'assemblée que l'INSEE a communiqué que le chiffre officiel de la population légale d'Entzheim au 1^{er} janvier 2020, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, est de 2510 habitants.

- Conseil d'école élémentaire

M. Le Maire évoque le Conseil d'école élémentaire du 24 janvier auquel a participé Mme ZIMMERLIN. Mme ZIMMERLIN indique qu'elle a évoqué lors de cette réunion le projet de pôle enfance. S'agissant des mouvements de grève des 19 et 31 janvier, M. Le Maire relève qu'il y a eu un seul enseignant gréviste ce qui n'a pas nécessité l'organisation du service minimum d'accueil.

- Préparation du budget 2023

M. Le Maire donne le planning des réunions budgétaires à venir :

- Commission des finances (fonctionnement) le mardi 14 février à 20h00
- Commission des finances (investissement) le jeudi 9 mars à 20h00
- Commission plénière budget le mardi 14 mars à 20h00
- Conseil Municipal le jeudi 23 mars à 20h30

- Entzheim Infos

M. Le Maire remercie les élus pour la distribution du bulletin entre Noël et Nouvel an. Le bulletin municipal a dû être réimprimé en raison d'un problème de pagination.

- Collecte des sapins de Noël

Mme HEMMERLING indique qu'environ 75 personnes ont ramené un ou plusieurs sapins lors de cette collecte effectuée le samedi 14 janvier.

- Soirée des vœux au personnel communal

M. Le Maire rappelle que cette soirée conviviale a eu lieu le vendredi 20 janvier au restaurant Steinkeller.

- Concours des villes et villages fleuries

M. Le Maire indique que la cérémonie de remise des prix de l'édition 2022 a eu lieu le 30 janvier à Colmar, en présence de Mme HEMMERLING. La commune d'Entzheim s'est vue remettre un diplôme de renouvellement pour la 3^{ème} fleur, avec les félicitations du jury.

- Parc solaire lacustre

M. Le Maire évoque la visite d'un parc solaire lacustre organisée le 27 janvier par l'Eurométropole à Renchen en Allemagne. La commune d'Entzheim a été conviée à cette visite en raison du projet sur la gravière en exploitation située à cheval sur les bans d'Entzheim, de Lingolsheim et de Geispolsheim.

M. MATHIS indique y avoir participé avec Mme HEMMERLING. Le site est une gravière exploitée par un professionnel. 2% de la superficie en eau est recouverte ce qui est peu. Il n'y a pas de contrainte environnementale particulière, hormis celle d'avoir de la profondeur au niveau des panneaux, afin d'éviter une perte de luminosité induite par l'installation flottante.

M. Le Maire ajoute qu'une installation photovoltaïque est plus particulièrement rentable en cas d'autoconsommation de l'électricité produite.

- Nouveau conciliateur de justice

M. Le Maire fait part du changement de conciliateur de justice pour la commune d'Entzheim : M. SAUNIER remplace M. DINOT à compter du 6 février.

- Collecte des déchets dans les zones d'activités

M. Le Maire indique que le jour de collecte des déchets dans les zones d'activités, Aéroparc et aéroport, passera au jeudi à partir du 17 avril.

- Extension des consignes de tri

Suite à l'extension des consignes de tri, M. Le Maire rappelle les avantages d'une collecte en points d'apport volontaire : celle-ci permet une meilleure valorisation des déchets avec un taux d'erreurs de tri bien inférieur à celui constaté sur les secteurs en porte-à-porte (en 2021, le taux de refus moyen était de 12% en point d'apport volontaire et de 35,1% en porte-à-porte), mais également de maîtriser les coûts de collecte et ainsi d'appliquer un taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6,13%) moindre par rapport aux secteurs en porte-à-porte (11,59%).

M. JOUGUELET observe que s'agissant d'une démarche volontaire, il est normal que la qualité du tri soit meilleure.

M. WEBER relève la problématique de l'hygiène pour les containers jaunes car il n'est plus nécessaire de nettoyer les contenants plastique.

- 100^{ème} anniversaire de l'aéroport en 2023

M. Le Maire informe l'assemblée que l'aéroport célébrera son 100^{ème} anniversaire en 2023. Les services de la commune sont d'ores et déjà en contact avec la responsable de la communication digitale et événementielle de la direction de l'aéroport pour finaliser un éventuel partenariat.

- Trophée Garbolino

Mme ROLLING indique que l'APP d'Entzheim accueillera en 2023 le trophée Garbolino les 18 et 19 mars et souhaite savoir si les organisateurs peuvent bénéficier d'une subvention pour cet évènement.

En réponse M. Le Maire précise qu'il est tout à fait disposé à examiner une telle demande dès qu'un courrier officiel lui parviendra, comme cela a été le cas lors des éditions précédentes.

- Ouverture dominicale

M. POUS demande si une décision a été prise pour le rétablissement de l'ouverture dominicale du magasin Carrefour Contact ?

M. Le Maire répond que la commune a constitué un argumentaire qu'elle a transmis à la C.E.A. Le dossier est suivi par la vice-présidente Mme GRAEF-ECKERT. Une expertise juridique est en cours dans les services de la Collectivité Européenne d'Alsace.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 22h00.